**Convocation du Conseil Municipal** du 7 avril 2022 adressée individuellement à MM. les Conseillers Municipaux avec pour ordre du jour :

- Vote du Compte Administratif 2021

- Vote du Compte de Gestion 2021

- Délibération affectation de résultat 2021

- Devis éclairage public

- Devis entretien terrain de football (ACEVEDO)

- Devis remplacement moteur de volée cloche

- Aménagement Route de Penet

- Délibération vote taux imposition des taxes directes locales 2022

- Vote du Budget Primitif 2022

- Travaux logement communal

- Travaux Club House

- Voirie CDC

- Questions diverses

**Séance du 12 avril 2022 à 18 heures 00**

L’an deux mille vingt-deux, le douze avril, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de SOULIGNAC, sous la présidence de Monsieur Michel DULON, Maire.

**Présents :** Michel DULON, Bruno LAVILLE, BOUDON Chantal, VIALA Jérôme, ABERLEN Juliena, PLAULT Nicolas, VAZ Florence, , BERLAND Maryline, NUNES Alcino, DUPOUY Benoît

**Absent :** TILLHET Richard (pouvoir à M. DULON)

**Secrétaire de séance :** Juliéna ABERLEN

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L1612-12, L2121-14, L2121-31, D2342-1 et suivants ;

Vu le compte de gestion de l’exercice 2021 établi par le Comptable des Finances Publiques ;

Considérant que Madame Chantal BOUDON, Adjointe au Maire, a été désignée pour présider la séance lors de l’adoption du Compte Administratif 2021 ;

Considérant la présentation du Compte Administratif de l’exercice 2021 par Monsieur Michel DULON, Maire ;

Considérant que Monsieur Michel DULON, Maire, s’est retiré au moment du vote ;

Délibérant sur le Compte Administratif de l’exercice 2021 par l’Ordonnateur, après s’être fait présenter le budget primitif et la décision modificative de l’exercice écoulé ;

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| LIBELLE | Fonctionnement | Investissement | Ensemble |
|  | dépenses | recettes | dépenses | recettes | dépenses | recettes |
|  | déficit | excédent | déficit | excédent | déficit | excédent |
| Résultats Reportés |  | 120 750,22 |  | 74 180,65 |  | 194 930,87 |
| Opération de L’exercice | 254 213,75 | 264 893,99 | 63 254,27 | 21 811,05 | 317 468,02 | 286 705,04 |
| Résultat de clôture |  |  10 680,24 | 41 443,22 |  | 27 082,60 | 10 680,24 |
| Reste à réaliser |  |  |  2 632,00 |  |  2 632,00 |  |
| Totaux cumulés | 254 213,75 | 385 644,21 | 65 886,27 |  95 991,70 | 320 100,02 | 481 635,91 |
| Résultats définitifs |  | 131 430,46 |  |  30 105,43 |  | 161 535,89 |

1. Adopte le compte administratif 2021 ;
2. Constate la stricte concordance entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 établi par le comptable des Finances Publiques
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal, considérant qu’il n’y a pas lieu à observation, approuve le compte de gestion 2021, dressé par M. Rolland PATIES, Trésorier

Pour : 11 (1 pouvoir) Abstention : 0 Contre : 0

**DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Le conseil municipal vient d’arrêter les comptes de l’exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l’année antérieure : 74 180.65 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l’année antérieure : 120 750.22 €

Soldes d’exécution :

Un solde d’exécution (Déficit - 001) de la section d’investissement de : -41 443.22 €

Un solde d’exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 10 680.24 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d’investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 2 632.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d’investissement :

Le besoin net de la section d’investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l’objet d’une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

 Compte 1068 :

 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

 Ligne 002 :

 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 131 430.46 €

Pour : 11 (1 pouvoir) Abstention : 0 Contre : 0

**DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire fait part du devis du SDEEG, concernant le remplacement d’un foyer lumineux à Perron. Le devis s’élève à 450,51 €. Ce devis étant inférieur à 638 € HT, nous ne pouvons pas bénéficier de l’aide à hauteur de 20 % du montant HT. Il est décidé d’attendre avant de réaliser ces travaux, de cumuler d’autres devis afin de pouvoir prétendre à l’aide de 20 %.

**DEVIS DE REMPLACEMENT MOTEUR DE VOLEE CLOCHE**

Monsieur le Maire présente le devis de remplacement du moteur de volée de la cloche de l’entreprise BODET, qui s’élève à 1 951,20 € TTC.

Le conseil municipal est d’accord pour effectuer ce remplacement, et va prévoir cette dépense au budget primitif 2022.

**AMENAGEMENT ROUTE DE PENET**

Une partie de cette route est goudronnée, la commission va aller voir sur place.

**DELIBERATION VOTE TAUX IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l’état de notification des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d’augmenter les taux pour 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : 29,51%

- Taxe foncière (non bâti) : 51,57 %

Le produit fiscal attendu est de 107 683 €

La décision du Conseil Municipal est inscrite sur l’état de notification de 2022.

Pour : 11 (1 pouvoir) Abstention : 0 Contre : 0

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le budget primitif 2022, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d’investissement s’équilibrent de la façon suivante :

* En fonctionnement, en dépenses et recettes à 393 955,46 Euros
* En investissement, en dépenses et recettes à 337 438,43 Euros

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve le Budget Primitif 2022, de la commune de Soulignac.

Pour : 11 (1 pouvoir) Abstention : 0 Contre : 0

**TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL**

Un point est fait sur les devis réalisés, à finaliser lors d’une prochaine réunion.

**TRAVAUX CLUB HOUSE**

Reprendre contact avec Mme LALOUES, pour dépôt du permis de construire.

**VOIRIE CDC**

Le Président de la CDC veut interroger les communes pour savoir si elles souhaitent que la CDC garde les routes à sa charge ou si elles souhaitent les reprendre. La commune a 15 kms de route, et environ 6,600 kms d’impasse qui pourrait être récupérée, cela ferait une économie de 14 000 €.